

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

---

PARRAINAGE CITOYEN POUR LES RÉFUGIÉS ET APATRIDES - (N° 3219)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL15

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Accorder l'asile à une personne persécutée dans son pays est une obligation morale.

Cependant, si le nombre de personnes concernées est plus important que nos capacités réelles, il est fort à parier que l'objectif d'intégration visé par le système de parrainage privé ne pourra être tenu. Cela sera doublement dommageable : pour le demandeur d'asile d'une part et pour les Français d'autre part.

Étant donné le contexte géopolitique actuel et la forte pression migratoire que subit notre pays, cette mesure risque fort d'ouvrir grand les portes à un déferlement difficilement contrôlable qui n'apparaît pas souhaitable.